

i2S
Société Anonyme
Au capital de 1.334.989,54 €
Siège Social : 28-30, rue Jean Perrin
33608 PESSAC CEDEX
315 387 688 RCS BORDEAUX

RAPPORT DE GESTION
COMPRENANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 12 MAI 2022

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous exposer la situation de notre société et son activité pendant l'exercice de douze mois s'étendant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021

1. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Activité

i2S totalise pour l'année 2021 un chiffre d'affaires de 18.4 M€, en augmentation de 38.1% par rapport à 2020 , et 9% par rapport à 2019.

Le taux de marge brute baisse de 3.5 points, en partie suite à la mise au rebut de stocks totalement dépréciés.

Malgré le retour à un niveau d'activité supérieur de 9% à 2019, les frais généraux ont baissé dans le même temps de 178 K€, notamment sur les frais de déplacement et marketing,

La valeur ajoutée augmente en volume de 24.3 % par rapport à 2020 et 13.8% par rapport à 2019.

L'EBE, à 1 039 K€, atteint 5.6 % du CA.

1.2. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

Performance opérationnelle en hausse.

	31/12/2021		31/12/2020		Evolution 2021/2020	31/12/2019		Evolution 2021/2019
Chiffre d'affaires HT	18 447,2	100,0%	13 361,3	100,0%	38,1%	16 919,4	100,0%	9,0%
Marge brute	7 667,9	41,6%	6 015,7	45,0%	27,5%	7 057,0	41,7%	8,7%
Frais généraux	1 394,1	7,6%	1 124,9	8,4%	23,9%	1 571,9	9,3%	-11,3%
Achats R&D	465,3	2,5%	218,2	1,6%	113,2%	381,6	2,3%	21,9%
Valeur ajoutée	5 808,5	31,5%	4 672,5	35,0%	24,3%	5 103,5	30,2%	13,8%
Subventions d'exploitation	239,0	1,3%	157,9	1,2%	51,3%	353,3	2,1%	-32,4%
Impôts, taxes, form.pro.	149,1	0,8%	170,9	1,3%	-12,8%	160,3	0,9%	-7,0%
Masse salariale et intérim	4 859,2	26,3%	4 253,6	31,8%	14,2%	4 860,7	28,7%	0,0%
E.B.E.	1 039,2	5,6%	405,9	3,0%	156,0%	435,8	2,6%	138,5%
Amortissements/provisions	(212,7)	-1,2%	(304,6)	-2,3%	-30,2%	(384,2)	-2,3%	-44,7%
Résultat d'exploitation	826,5	4,5%	101,3	0,8%	715,6%	51,5	0,3%	1503,4%
Résultat financier	(43,0)	-0,2%	(11,8)	-0,1%	263,7%	3,9	0,0%	-1217,8%
Résultat courant	783,5	4,2%	89,5	0,7%	775,4%	55,4	0,3%	1314,3%
Résultat exceptionnel	(218,7)	-1,2%	(309,0)	-2,3%	-29,2%	(173,3)	-1,0%	26,2%
IS	(165,5)	-0,9%	(123,3)	-0,9%	34,2%	(216,1)	-1,3%	-23,4%
Résultat net	730,3	4,0%	(96,2)	-0,7%	-859,2%	98,2	0,6%	643,8%

1.3. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Poursuivant ses investissements en R&D pour développer ses produits propres, la société a redéfini les priorités de développement et a continué le rééquilibrage de l'affectation de ses ressources entre les Labcoms et les autres projets.

La réduction des frais généraux par rapport à 2019 provient principalement de la baisse des frais de publicité et de salons et des frais de déplacements.

La quote-part de subventions du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine et du Feder (Programme de R&D scientifique et industrielle d'i2S – Volet INRIA) correspondant aux dépenses réalisées s'élève à 95 K€.

La principale difficulté rencontrée en 2021 reste l'approvisionnement des composants, qui a induit une hausse des prix, majoritairement répercutée vers les clients.

L'évolution du résultat financier a été la suivante :

	FIN 12/20	FIN 12/21	Variation
Reprise sur provisions pour dépréciation et transfert de charges financières	0 €	0 €	0 €
Gains de change	27 037 €	0 €	(27 037) €
Produits nets de cession de VMP	110 €	0 €	(110) €
Produits nets comptes à terme	2 124 €	4 571 €	2 447 €
Revenus de créances sur participations	0 €	0 €	0 €
Autres	3 443 €	508 €	(2 936) €
Total des produits financiers	32 714 €	5 079 €	(27 635) €
Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers	0 €	0 €	0 €
Pertes sur créances liées à des participations	0 €	0 €	0 €
Pertes de change	10 654 €	0 €	(10 654) €
Intérêts des emprunts	21 890 €	30 642 €	8 752 €
Intérêts FactoFrance	6 256 €	5 494 €	(762) €
Autres	5 749 €	11 988 €	6 239 €
Total des charges financières	44 550 €	48 124 €	3 574 €
Résultat financier	(11 836) €	(43 045) €	(31 209) €

Le résultat exceptionnel se justifie de la manière suivante

Détail des produits et charges exceptionnels	
Produits exceptionnels	23 764
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	23 764
Charges exceptionnelles	242 489
Charges except s/exercices antérieurs	804
Valeur comptable immo corporelles cédées	13 941
Charges exceptionnelles diverses	34 361
Amortissements dérogatoires	48 838
Dotation provision attribution actions	114 390
Dotation engagements de retraite	30 155
Résultat exceptionnel	-218 725

Le crédit impôt recherche de l'exercice 2021 s'élève à 170 K€.

1.4 Faits marquants de l'année 2021

Le chiffre d'affaires consolidé 2021 est en hausse de 38.1% par rapport à 2020, signe d'une forte reprise de l'activité sur la période.

L'équipe i2S a su maîtriser les enjeux de cette année 2021, alors que la crise sanitaire était toujours présente, en conservant la confiance de ses clients dans un contexte inédit de pénurie de composants électroniques fortement marquée sur le 4ème trimestre, et qui touche durement l'industrie de l'imagerie.

L'activité est restée très dynamique au 4ème trimestre, en croissance de 18,3% par rapport à 2020 mais en recul par rapport à 2019 de 8%, conséquence des reports de livraison sur 2022 pour l'activité de distribution et d'une saisonnalité différente pour la numérisation du patrimoine, qui a connu en 2021 un rythme moyen plus élevé que d'habitude, en compensation d'une année 2020 au ralenti.

A noter que les activités de solutions d'imagerie – DigiBook, MedCare et Vision Projets – représentent plus de la moitié du chiffre d'affaires, la part relative de la distribution diminuant de 4 points en 2021. Cette évolution, assumée, est le résultat du plan stratégique, qui met désormais l'accent sur la spécialisation en vision intégrée dans des segments où la société commercialise des solutions propriétaires, innovantes et compétitives.

L'activité VISION

Cette activité sert ses clients à travers deux pôles :

- Distribution de composants - Pôle Produits

Le chiffre d'affaires a souffert de la pénurie de composants électroniques, qui a surtout impacté la disponibilité des caméras. Le premier fournisseur a subi de surcroît une cyber-attaque au dernier trimestre, ce qui a aggravé la situation. En 2021, l'activité a toutefois progressé en rythme annuel de près de 25% et le carnet de commandes de plus de 60%, signe d'une forte activité économique, mais également d'un certain niveau d'anticipation, avec des commandes dont les livraisons sont donc reportées en 2022.

- Solutions d'imagerie - Pôle Projets

Une forte progression de la plupart des clients industriels de solutions, qui accompagne notamment la reprise de l'investissement chez les fabricants de machines intégrant ces solutions d'imagerie. Là encore, mais avec un certain niveau d'anticipation pour pallier la pénurie, le carnet de commandes est en hausse de plus de 60% par rapport à 2020.

L'activité DIGIBOOK

Une année record pour l'activité de numérisation du patrimoine, avec une hausse des ventes de près de 33% par rapport à 2020 et de 16% par rapport à 2019. Alors que le rythme de l'activité est normalement marqué par des appels d'offres, qui s'organisent pendant l'année pour des livraisons au dernier trimestre, en 2021, les projets gelés en 2020 ont redémarré et se sont conclus par des commandes dès le début de l'année. On notera aussi des succès avec de nouveaux distributeurs, comme en Inde et dans la Péninsule Arabique, qui témoignent d'un dynamisme commercial pour développer l'activité à l'international et de la compétitivité confirmée de l'offre DigiBook.

L'activité MEDCARE

La forte croissance de l'activité – plus de 160% par rapport à 2020 et plus de 30% par rapport à 2019 – est la conjugaison de la bonne santé des clients historiques, qui ont bénéficié d'une forte reprise de leur activité, et des projets de développement dans la microscopie sur mesure, financés par des nouveaux clients, pour des solutions d'imagerie, et qui seront fabriqués par i2S.

L'activité ORPHIE

i2S a acquis en octobre dernier, la société d'imagerie sous-marine ORPHIE ; l'intégration de la nouvelle activité est en très bonne voie, répondant aux attentes de l'équipe d'i2S et des fondateurs qui ont rejoint i2S. Les synergies marketing, commerciales et techniques avec les activités de solutions d'i2S se mettent en place progressivement.

La qualité d'image de la caméra Orphie est inégalée, ainsi que son usage simplifié pour une vidéo en temps-réel. Des premières commandes ont été enregistrées et i2S reçoit régulièrement des demandes de la part de professionnels du monde sous-marin, pour tester la caméra.

1.5 Evènements marquants hors activité économique

Désormais traditionnelle chez i2S, l'enquête annuelle destinée à mesurer l'engagement au travail du personnel de l'entreprise, a recueilli 84 % de participation. Le score résultant de cette enquête, affiché sur le baromètre eNPS (Employee Net Promoter Score) ressort en 2021 à 30, en légère baisse par rapport au niveau 35 obtenu en 2020, mais demeure très correct. On rappelle qu'un résultat entre 10 et 30 est jugé « bon » et un résultat entre 30 et 50 est jugé « très bon ».

i2S a démarré au début de l'année 2021 un programme de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Ce programme s'est traduit par la création d'un Comité RSE, à l'image du Comité de Direction ou du CSE, pour piloter ce programme selon les différentes dimensions de la démarche : Gouvernance, Droits de l'homme, l'Ethique dans les relations d'affaires, relations et conditions de travail responsables, environnement, intérêts des consommateurs, développement local et intérêt général.



Une estimation de l'avancement de la démarche a été réalisée en milieu d'année par la méthode Ecovadis, et i2S a obtenu une note de 59 / 100, ce qui correspond au niveau « Argent » et la place dans le TOP 20% des entreprises évaluées



L'index de parité femmes – hommes a atteint en 2021 le niveau record pour la société de 98 sur 100.

L'augmentation de 17pts par rapport à la valeur de l'index en 2020 est le résultat de la promotion de femmes à des postes de responsabilité : Directrice Financière, Responsable Industrielle, Responsable Logistique, Responsable de Communication.

1.6 Activité en matière de Recherche et Développement

La société a poursuivi sa stratégie de recherche et développement qui vise à équilibrer l'effort de recherche, notamment par les programmes de recherche coopératifs avec des laboratoires de recherche (Labcoms), et le développement de solutions qui répondent à des besoins marketing bien identifiés.

En termes de Recherche, le Labcom TéraHertz avec le CEA s'est terminé en 2021. La technologie a donné quelques résultats techniques intéressants mais son industrialisation s'est révélée potentiellement trop coûteuse pour une anticipation de développement commercial hypothétique et trop lointaine.

Le Labcom avec l'INRIA a atteint la fin de sa première phase, avec des résultats concrets pour l'amélioration de la qualité d'image qui ont été intégrés dans la gamme de scanners de livres DigiBook. i2S va mettre à profit l'année 2022 pour réfléchir à la poursuite de ce Labcom dans une nouvelle phase d'innovation, vraisemblablement toujours dans le domaine de la qualité d'image.

En termes de Développement, i2S a pu bénéficier en 2021 de projets clients pour enrichir son savoir-faire dans son cœur de métier de conception de solutions de vision intégrée. Les phases de faisabilité sont en effet propices pour répondre à des spécifications particulières par des fonctions innovantes. L'année 2021 a notamment permis de progresser dans le domaine de la modélisation 3D et de la microscopie sur mesure.

En parallèle, i2S maintient une activité de veille technologique et de maquettage pour intégrer les nouveaux éléments matériel et logiciel qui viennent s'ajouter à sa plateforme de développement de solutions de vision intégrée.

1.7 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Le besoin en fonds de roulement d'exploitation a diminué de 445 K€.
Le détail de cette variation est le suivant :

K€	31/12/2020	31/12/2021	Incidence sur variation du BFR
Variation actifs d'exploitation	6 174	7 667	1 493
Stocks et encours	2 997	3 593	596
Avances et acomptes sur commandes fournisseurs	92	80	-13
Clients après encours cédé au factor	1 766	1 703	-63
Autres créances (dont réserve factor)	1 229	2 228	1 000
Charges constatées d'avance	90	64	-27
Variation dettes d'exploitation	2 746	4 684	1 938
Avances et acomptes sur commandes clients	393	502	109
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 414	2 918	1 504
Dettes fiscales et sociales	767	1 130	363
Autres dettes	73	60	-13
Produits constatés d'avance	99	74	-25
	0	0	0
VARIATION DU BFR	3 428	2 983	-445

La variation favorable du BFR s'explique essentiellement par la hausse des dettes fournisseurs, qui a largement compensé celle des stocks et des autres créances. Dans le même temps, le poste clients est resté stable.

La hausse des autres créances s'explique quant à elle majoritairement par la hausse de la réserve disponible factor (+792 K€).

Enfin, la hausse des dettes fiscales et sociales inclut la provision de la part variable 2021 (200% contre 70% à fin 2020).

Les capitaux propres restent élevés à 6.870 K€. L'endettement financier brut auprès des établissements de crédit, qui inclue 3 741 K€ de prêts garantis par l'état (PGE en partie remboursés à ce jour), s'établit à 5.346 K€ et représente 78% des fonds propres.

L'endettement financier net reste cependant négatif, compte-tenu de la présence de 2 468 K€ de valeurs mobilières de placement et de 5 431 K€ de disponibilités.

1.8 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Les activités d'i2S en matière de distribution de composants de vision, de développement de systèmes de vision intégrée applicatifs dans les domaines industriels, médicaux et de bien-être, de solutions de numérisation patrimoniale et d'imagerie sous-marine, reposent toutes sur le savoir-faire de l'entreprise en capture et traitement d'images, mais avec des modèles économiques différents, qui présentent des risques et incertitudes spécifiques, liés aux typologies des segments de marché qu'ils adressent.

Un premier risque est que l'activité de notre pôle Projets reste tributaire des volumes d'activité des clients OEM que nous servons, eux-mêmes soumis aux variations de leurs marchés, avec un décalage possible des appels de livraisons de commandes cadencées et stock de produits finis en hausse.

Par ailleurs, leurs projets de développements de nouvelles machines peuvent également conduire à des remises en cause des solutions techniques qu'ils ont l'habitude de nous confier. Certains clients peuvent

également parfois décider de développer leurs propres solutions de vision, par eux-mêmes, en interne. Fort heureusement ces deux derniers aléas ne se sont pas produits en 2021.

L'activité de notre pôle Produits, quant à elle, est dépendante de la santé financière de nos commettants, ainsi que de la relation de confiance mutuelle que nous entretenons avec eux ; de plus, elle peut être affectée par la décision de l'un d'entre eux de mettre son catalogue de produits en ligne et de vendre par internet ; avéré depuis 2019, ce risque n'a pas encore significativement impacté nos ventes, mais nous anticipons qu'il aura tendance à peser sur notre pourcentage de marge brute dans les semestres qui viennent.

Nous estimons que le marché des solutions de numérisation du patrimoine, notamment celles du segment nécessitant des équipements grand format et à haute résolution d'images, sur lequel notre activité DigiBook opère, reste en croissance, mais à un taux certes faible, et avec des disparités par pays, au gré du dynamisme de nos partenaires distributeurs locaux et de l'occurrence de projets de numérisation lancés par les clients institutionnels, via des procédures d'appel d'offres ; la concrétisation de ces affaires dépend donc de la tenue de commissions d'appels d'offres, dont le nombre a ainsi augmenté au cours de l'exercice 2021, en rattrapage notamment des projets interrompus à cause de la pandémie mais finalement reportés.

La société est confrontée depuis le milieu de l'année dernière à une pénurie de certains composants électroniques qui retarde la disponibilité de la plupart des caméras fabriqués ou distribués par l'entreprise. Cette pénurie est la conséquence d'une très forte reprise de l'activité économique et probablement le résultat d'arbitrages entre les différentes applications de ces composants et l'origine des sociétés qui fabriquent ces composants ; il est probable que la vision industrielle en Europe ne soit pas prioritaire.

On gardera également présent à l'esprit, que la mise en œuvre de notre plan stratégique 2019-2023, privilégiant le développement de nos propres produits, en partenariat avec des acteurs reconnus de chaque segment de marché concerné, est un travail de longue haleine, nécessitant d'importants investissements en matière de développement de nos compétences techniques et d'efforts marketing et commerciaux.

1.9 Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société

Les créances et dettes sont évaluées au cours de clôture.

Une couverture de change a été mise en place le 30/09/2021, avec les caractéristiques suivantes :

Echéance : 31/03/2022

En fonction du cours à l'échéance :

€/€ > 1.1750 : vente de 200 000 \$ à 1.1750

€/€ < 1.16 : vente de 400 000 \$ à 1.16

1.16 < €/€ < 1.1750 : vente de 200 000 \$ au comptant

3. PERSPECTIVES – EVOLUTION PREVISIBLE

En 2022, l'environnement de forte reprise économique dont i2S a bénéficié en 2021 reste encourageant mais s'avère très exigeant, surtout en matière de disponibilité des composants électroniques, qui perturbe encore ce début d'année, dans un contexte sanitaire toujours aussi singulier.

Dans la continuité de 2021, l'entreprise est totalement mobilisée et organisée pour satisfaire ses clients, tant pour la fabrication de produits existants que pour le développement des nouveaux, visant l'élargissement de son portefeuille d'activités à de nouvelles solutions de vision intégrée, dans des domaines d'applications choisis, à l'instar de l'imagerie sous-marine.

Toutefois, nous ne pouvons pas ignorer que le conflit armé russo-ukrainien, dont le dénouement est totalement imprévisible à ce jour, ne sera vraisemblablement pas sans conséquences négatives sur le développement du commerce international avec un possible impact défavorable, non chiffrable aujourd'hui, sur nos marchés, nos clients et nos sources d'approvisionnements.

4. EVENEMENTS NOTABLES SURVENUS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2022

Néant

5. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société est soumise à différentes obligations dont notamment la norme ROHS, la directive DEEE, la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle adapte son organisation et ses pratiques en fonction de l'évolution de ces obligations, notamment en 2021 dans le développement d'un programme spécifique pour la RSE.

Par ailleurs, la société a vu ses certifications ISO 9001 et ISO 13485 faire l'objet d'audit de renouvellement au cours de l'exercice 2021, avec avis favorable.

6. RISQUES DE MARCHÉ ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les aléas de la géostratégie internationale (Brexit, nombreux conflits armés), montée des tensions perçues sur des zones de croissance (USA, Chine, Turquie), nous incitent à la plus grande prudence.

D'autre part, les changements de comportement d'achat, l'abaissement de certaines barrières d'entrées technologiques, et l'apparition de nouveaux modèles économiques impactent directement les marchés, faisant apparaître de nouvelles formes de services et d'usage des équipements, et modifiant de façon significative les chaînes de valeurs externes.

Nos sources d'approvisionnement en composants électroniques et optiques restent fragiles et dépendantes d'un environnement économique mondial incontrôlé, déstabilisé par l'impact aléatoire du Coronavirus sur la capacité de production des usines de fabrication.

La forte reprise de l'activité économique mondiale a créé une pénurie pour certains composants électroniques qui rentrent dans la fabrication des caméras. Les délais de livraison des fabricants ont

augmenté de façon très significative et les alternatives d'approvisionnement chez des sociétés d'achat-revente se font au prix d'augmentations que les clients ne sont pas toujours prêts à accepter.

7. COMPTES ANNUELS

7.1 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 soumis à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes précisions et justifications.

7.2 Résultats économiques et financiers

Au cours l'exercice clos le 31 décembre 2021, notre chiffre d'affaires hors taxe sur la valeur ajoutée s'est élevé à	18 447 240 €
contre, pour l'exercice précédent correspondant à une période de même durée ..	13 361 312 €

Notre chiffre d'affaires a donc augmenté en cours d'exercice en valeur absolue de	5 085 928 €
soit de 38 % en valeur relative.	

L'exercice fait apparaître un résultat d'exploitation bénéficiaire de	826 530 €
contre, pour l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de	101 337 €

soit une amélioration en valeur absolue de	725 193 €
et un résultat multiplié par 7.15.	

Le résultat courant avant impôts, compte tenu des charges et produits financiers, est bénéficiaire de	783 485 €
contre, pour l'exercice précédent, un bénéfice de	89 501 €

soit une augmentation en valeur absolue de	693 984 €
--	-----------

Le résultat net, compte tenu du crédit impôt recherche et des charges et produits exceptionnels, est un gain de	730 252 €
contre, pour l'exercice précédent, une perte de	(96 183)€

soit une hausse en valeur absolue de	826 435 €
--	-----------

Ces résultats s'entendent après inscription en charges, notamment :

- de dotations aux amortissements sur immobilisations, pour	130 582 €
- de dotations aux dépréciations sur stocks et en cours (nette des mises au rebut), pour	93 639 €
- d'autres charges d'exploitation (incluant les pertes de change), pour	57 728 €
- de frais financiers, pour	47 505 €
- de dotation aux amortissements dérogatoires, pour	48 838 €
- de dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions, pour	193 383 €

Et après inscription en produits :

- de subventions d'exploitation, pour	238 978 €
- de reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges, pour	124 603 €
- d'autres produits d'exploitation, pour	43 975 €
- d'un crédit d'impôt recherche, de	165 492 €

7.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous précisons que la société a supporté des charges non déductibles des bénéfices pour un montant de 8 053 €.

La réintégration fiscale de ces charges a réduit le déficit reportable à due concurrence.

7.4 Proposition d'affectation du résultat

En ce qui concerne le solde positif comptable de l'exercice écoulé, soit la somme de 730 252 €, nous vous proposons de l'affecter comme suit :

- aux actionnaires, à titre de dividendes, la somme de	250.000 €
de sorte que chaque actionnaire reçoive un dividende brut de 0,14 € (montant arrondi) par action, éligible à l'abattement de 40 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France	
- au compte « Réserves facultatives », le solde, soit	480.252 €
Ensemble égal au résultat net comptable de l'exercice écoulé, soit	730.252 €

Ces dividendes seraient payables à compter du 30 juin 2022.

Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30 %, soit 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % de prélèvements sociaux.

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'actionnaire, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

7.5 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents. La distribution de dividendes qui est proposée vient tout spécialement consacrer l'amélioration notable de la performance opérationnelle depuis 2017.

7.6 Résultat de la société au cours des 5 derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

8.1 Prise de participation et prise de contrôle

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les diverses informations obligatoires relatives aux prises de participation significatives ou aux prises de contrôle dans une autre société ayant son siège sur le territoire de la République française.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, notre société a acquis la totalité des titres de la société Orphie SAS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 881 046 882. Une Transmission Universelle de Patrimoine a été réalisée en date du 31/12/2021 (avec rétroactivité fiscale au 01/01/2021), entraînant la dissolution sans liquidation de cette société.

8.2 Activité des filiales et participations

Pendant le même exercice, le résultat de l'activité de nos filiales et participations s'exprime par les chiffres ci-après :

Assy

Société de droit suisse

Pourcentage de capital détenue par i2S : 33%

Date de clôture	30/06/21	30/06/20
Durée exercice	12 mois	12 mois
% capital détenu par i2S	33%	33%
Capital social	CHF 150 000	CHF 150 000
Chiffre d'affaires	CHF 2 516 890	CHF 2 610 968
Résultat courant après impôts	CHF 49 304	CHF 47 100

i2S Vision

Société de droit français

Pourcentage de capital détenue par i2S : 100%

Date de clôture		
Durée exercice	SANS ACTIVITE	
% capital détenu par i2S	100%	100%
Capital social	5 000 €	5 000 €
Chiffre d'affaires		
Résultat courant après impôts		

Vous trouverez dans l'annexe comptable des informations complémentaires concernant les filiales et participations.

8.3 Succursales

Néant.

9. CAPITAL SOCIAL

9.1 Variation du capital social au titre de l'exercice écoulé

Néant

9.2 Informations relatives à la détention du capital social

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons que :

- détiennent plus du quart du capital social et du tiers des droits de vote :
 - Jean-Louis BLOUIN (seuils identiques à l'exercice précédent)
 - Alain RICROS (seuils identiques à l'exercice précédent)
- détient plus du dixième du capital social et du vingtième des droits de vote de la société :
 - Société PASYRO (actions anciennement détenues par Jean-Pierre GERAULT).
- détient plus du vingtième du capital social :
 - Xavier DATIN

9.3 Opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes visées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et Financier

Néant

9.4 Actionnariat salarié – Opérations d'attribution d'actions gratuites

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021.

A cette date, il n'y a aucune action détenue par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de Commerce (les actions attribuées gratuitement aux salariés antérieurement au 7 août 2015 n'étant pas prises en compte).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous informons des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce concernant les attributions d'actions gratuites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 avait autorisé, pour une durée de 38 mois, le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre par la société au profit des membres du personnel salarié de la société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondaient aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce.

Cette attribution ne pouvait représenter au maximum que 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration et ne pouvait avoir non plus pour effet que les salariés et mandataires sociaux détiennent plus de 10% du capital social.

Le Conseil d'Administration lors de ses délibérations des 18 avril 2018 et 27 juin 2018 avait utilisé cette autorisation : 12.200 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, avaient été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

- Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 2.400 actions,
- Richard BONNARD, salarié, à hauteur de 1.700 actions,
- David DASSIE, salarié à hauteur de 1.700 actions,
- Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 1.400 actions,
- Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 5.000 actions.

Lors de ces délibérations, il a été également accordé à Monsieur Xavier DATIN un droit à 5.000 actions gratuites, lié à la performance du résultat au 31 décembre 2018 ; le Conseil d'administration du 15 avril 2019 avait constaté la réalisation de cette performance et l'attribution de ces 5.000 actions complémentaires à Monsieur Xavier DATIN.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non-mandataires sociaux).

Conformément à la Loi et à la décision de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015, les actions n'avaient été attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus qu'à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit à compter du 18 avril 2020.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles avaient été assimilées aux actions anciennes et jouissent depuis des mêmes droits.

Pendant la période de conservation d'une durée de 2 ans, soit jusqu'au 18 avril 2022, les actions attribuées sont indisponibles et ne peuvent être ni cédées ni transmises.

Elles doivent revêtir obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité a été notifiée par la société teneur de compte, qui veille au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 18 avril 2018 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

Par ailleurs, nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2015 et l'a remplacé par une nouvelle autorisation d'une durée de 38 mois.

Nous vous précisons que le Conseil d'Administration n'a pas utilisé cette autorisation au cours de l'exercice écoulé.

Enfin, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société i2S en date du 6 mai 2021 a annulé l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2018 et a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 38 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, à l'attribution gratuite d'actions de la Société, existantes ou à émettre, et ce, dans la limite de 5 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'Administration, au bénéfice des membres du personnel salarié de la Société et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II du Code de Commerce et dans le respect des conditions mentionnées aux articles L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021 a utilisé cette autorisation: 41 000 actions de 0,74 € de valeur nominale (montant arrondi) chacune, préalablement rachetées par la société pour une valeur d'acquisition moyenne de 2,79 € chacune, ont été attribuées aux salariés et mandataires sociaux suivants :

- Pierre BERGERON, salarié, à hauteur de 8.000 actions,
- Vianney RUELLAN, salarié, à hauteur de 8.000 actions,
- Sylvie NARDINI, salarié à hauteur de 5.000 actions,
- Christophe LACROIX, salarié, à hauteur de 5.000 actions,
- Xavier DATIN, Directeur Général, à hauteur de 15.000 actions.

Nous vous précisons, en tant que de besoin, que l'information susvisée recouvre celle prévue par l'article L. 225-197-4 en son alinéa 5 (actions attribuées aux dix salariés de la société non-mandataires sociaux).

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer la période d'acquisition à deux ans ; par suite, les actions ne seront attribuées définitivement aux bénéficiaires ci-dessus qu'à compter du 15 septembre 2023.

A l'issue de cette période, les actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits.

Pendant la période de conservation, que le Conseil d'Administration a fixé à 2 ans, soit jusqu'au 15 septembre 2025, les actions attribuées seront indisponibles et ne pourront être ni cédées ni transmises.

Elles revêtiront obligatoirement la forme nominative et leur indisponibilité sera à la société teneur de compte, qui veillera au respect de cette obligation.

En cas de décès du bénéficiaire pendant la période de conservation, les actions attribuées gratuitement deviendront librement cessibles par ses héritiers conformément à l'article L 225-197-3 du Code de commerce.

De même, aux termes de l'article L 225-197-1-I du Code de commerce, les actions attribuées gratuitement seront librement cessibles en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant à son classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L 341-4 du Code de la sécurité sociale.

En outre, le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021 a décidé, en application des dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-197-1, II du Code de commerce, que 20 % de toutes les actions attribuées à titre gratuit à Xavier DATIN ne pourront être cédées avant la cessation de ses fonctions.

9.5 Rachat par la société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 juin 2020 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois.

L'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2021 a annulé cette autorisation et l'a remplacé par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration à procéder à l'acquisition d'un nombre d'actions de la société dans la limite de 10 % du capital, pendant une durée de 18 mois, soit jusqu'au 6 novembre 2022.

Le Conseil d'Administration n'a pas utilisé ces autorisations au cours de l'exercice 2021.

Vous trouverez ci-après les informations visées à l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice	57 249
Pourcentage de capital auto-détenu à la clôture de l'exercice	3,19 %
Valeur nette comptable des actions propres à la clôture de l'exercice	159 696 €
Valeur nominale des actions propres à la clôture de l'exercice	0,74 € (montant arrondi)

Valeur de marché des actions propres à la clôture de l'exercice (valeur au coût d'achat)	280 520 €
---	-----------

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	0
Couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions	57.249*
Annulation des actions acquises, par voie de réduction de capital, conformément à l'autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration	0
Total	57.249

* 41.000 actions ont d'ores et déjà été attribués par le Conseil d'Administration à certains salariés et mandataires sociaux comme indiqué ci-dessus. L'attribution définitive interviendra le 15 septembre 2023. A cette date, la société ne sera plus titulaire de ces 41.000 titres auto-détenus.

Actions gratuites sans contrepartie	Nombre	Valeur d'attribution compte 502
Situation au 01/01/2021	0	0 €
Attribution actions gratuites	41 000	114 390 €
Situation au 31/12/2021	41 000	114 390 €

La date limite d'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2021 expirant le 6 novembre 2022, nous vous demandons de bien vouloir annuler cette autorisation et la remplacer par une nouvelle autorisation du Conseil d'Administration, pour une nouvelle durée de 18 mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'acquisition d'un nombre d'actions de la Société ne pouvant excéder 10 % du nombre total d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation et de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Il apparaît opportun que la société utilise ces dispositions dans le contexte actuel :

- (i) aux fins de permettre l'achat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité sur titres de capital conforme à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n° 2021-01 du 22 juin 2021,
- (ii) aux fins d'assurer la couverture de plans d'actionnariat à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions.

L'acquisition de ces actions pourrait être effectuée par tous moyens et notamment en bourse ou de gré à gré, par blocs d'actions ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou optionnels et aux époques que le Conseil d'Administration apprécierait et que les actions éventuellement acquises pourraient être cédées ou transférées par tous moyens en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions ne pourrait être supérieur au prix le plus élevé entre le dernier cours coté et le meilleur prix proposé ou autrement dit la meilleure limite à l'achat.

En outre, le montant maximum que la Société serait susceptible de payer en vue de l'acquisition desdites actions s'élèverait à 1.000.000 €.

Enfin, le Conseil d'Administration aurait tous pouvoirs pour mettre en œuvre cette autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- Juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités et conditions, pour établir et publier le communiqué d'information relatif à la mise en place du programme de rachat,
- Passer tous ordres en bourse, conclure tous accords en vue notamment de mandater un intermédiaire pour transmettre les ordres ou de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire,
- Déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires pour réaliser cette opération.

9.6 Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

10 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vous trouverez dans cette section le rapport prévu au dernier alinéa de l'article L. 225-37 et contenant les informations visées à l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

10.1 Direction de la société

Nous vous rappelons que depuis le 3 janvier 2018 le mode d'exercice de la direction générale était dissocié, les fonctions de Président du Conseil d'Administration étant assumée par Monsieur Alain RICROS et celles de Directeur Général par Monsieur Xavier DATIN.

Le Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2021 a pris acte de la démission de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Alain RICROS et a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale de la société et d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ainsi, le mode d'exercice de la direction générale est donc moniste depuis cette date, Monsieur Xavier DATIN exerçant les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

10.2 Stock-options et actions attribuées gratuitement aux dirigeants

Nous rappelons que Monsieur Xavier DATIN, Directeur Général, a bénéficié de 5.000 attributions gratuites d'actions, selon décisions du Conseil d'Administration des 18 avril 2018 et 27 juin 2018, et de 5.000 actions gratuites complémentaires, selon décisions susvisées et décision du Conseil d'Administration du 15 avril 2019. Une nouvelle attribution de 15 000 actions a été décidée par le Conseil d'Administration du 15 septembre 2021.

10.3 Examen des mandats

Aucun mandat d'administrateur n'arrive à expiration.

Par ailleurs, nous vous précisons que le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021 a pris acte de la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Stéphane SCHINAZI et a nommé en remplacement, à titre provisoire, Monsieur Xavier DATIN.

Nous vous demandons, conformément aux dispositions légales et statutaires, de bien vouloir ratifier cette nomination.

10.4 Liste des mandats et fonctions

Vous trouverez ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société pour chacun des mandataires sociaux de la société, au cours de l'exercice écoulé :

Fonction	NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<u>Président du Conseil d'Administration jusqu'au 15/09/2021</u> <u>Membre du Conseil d'Administration uniquement depuis le 15/09/2021</u>	Alain RICROS 295, rue de Rabel Lieu-dit Grand Pelon 40990 GOURBERA	AQUITAINE CREATION INVESTISSEMENT 417 782 257 RCS BORDEAUX <u>Président</u> A. RICROS CONSULTANTS 528 773 617 RCS BORDEAUX <u>Président</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration depuis le 06/07/2021</u> <u>Directeur Général jusqu'au 15/09/2021</u> <u>Président du Conseil d'Administration & Directeur Général depuis cette date</u>	Xavier DATIN 23 rue Martin Ondicola 64500 SAINT JEAN DE LUZ	i2S VISION 519 086 847 RCS BORDEAUX <u>Président représentant i2S</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Jean-Louis BLOUIN 55, rue Bellus Mareilhac 33200 BORDEAUX	
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Monsieur Hervé BERTHOU 19 avenue de Gradignan 33600 PESSAC	DRONISOS 823 688 239 RCS BORDEAUX <u>Administrateur</u> COGNITEV 792 261 794 RCS BORDEAUX <u>Administrateur</u> HB DEVELOPPEMENT 524 372 828 RCS BORDEAUX <u>Gérant</u> BDL SYSTEMES 349 386 342 RCS BORDEAUX <u>Directeur Général</u> <u>(représentant légal de HB DEVELOPPEMENT)</u>

Fonction	NOM, Prénom, Domicile	Sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration ou de surveillance ou des fonctions salariées au sein de la société, des sociétés du groupe ou des sociétés tierces françaises ou étrangères
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Didier ROUX 36 rue Yvonne 33700 MERIGNAC	4JET Holding GmbH Geschäftsführer Aachener Bank Konrad-Zuse-Str. 1 Jörg Jetter, Konto 3015 8950 11 D-52477 Alsdorf DDA <u>Administrateur</u> ECODROP 822 408 175 RCS NANTERRE <u>Administrateur</u> EMULSEO 842 287 492 RCS BORDEAUX <u>Vice-Président</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration</u>	Eric MOTTAY 45 rue de Verdun 33130 BEGLES	AMPLITUDE HOLDING SAS 850 483 314 RCS BORDEAUX <u>Président</u> AMPLITUDE LASER, INC. USA <u>Président</u> AMPLITUDE GERMANY GmbH Allemagne <u>Directeur Général</u> AMPLITUDE JAPAN G.K. JAPON <u>Directeur exécutif</u> AMPLITUDE CHINA LIMITED CHINE <u>Directeur Général</u> AMPLITUDE SHANGHAI LASER TECHNOLOGY CO.,LTD CHINE <u>Directeur exécutif</u> AMPLITUDE KOREA CO., LTD COREE DU SUD <u>Président</u> MICHELANGO SAS 851 358 960 RCS BORDEAUX <u>Président</u> CONTINUUM ELECTRO-OPTICS, Inc USA <u>Président / CEO</u> TRACKINSIDE Angleur – Belgique <u>Membre du conseil d'administration</u> GLO PHOTONICS Limoges - France <u>Membre du Comité de surveillance</u>
<u>Membre du Conseil d'Administration jusqu'au 06/07/2021</u>	Stéphane SCHINAZI 10 chemin de la Bergerie 33360 LATRESNE	COMPAGNIE DU VERMONT 518 945 001 RCS BORDEAUX <u>Gérant</u> VERMONT SERVICES 832 264 758 RCS BORDEAUX <u>Gérant</u>

10.5 Conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société avec une société contrôlée par la société

Nous vous indiquons ci-après les conventions intervenues, directement ou par personne interposée - à l'exclusion des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales – entre d'une part le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de notre société et d'autre part, une société contrôlée par notre société au sens de l'article L. 233-3 du Code de Commerce : néant

10.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs accordées par l'assemblée au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

Vous trouverez en Annexe 2 le tableau récapitulatif des délégations de compétences ou de pouvoirs en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

10.7 Fixation du montant de la rémunération attribuée au Conseil d'Administration

Nous vous demandons de bien vouloir fixer le montant de la rémunération qui pourrait être versée aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur activité afin de les dédommager de leurs déplacements et de leur temps de présence aux réunions dudit Conseil.

11. COMMISSAIRES AUX COMPTES

11.1 Examen des mandats

Nous vous précisons que le mandat du commissaire aux comptes n'arrive pas à expiration.

11.2 Honoraires

Le montant des honoraires versés au commissaire aux comptes a été mis à la disposition des actionnaires au siège social conformément aux dispositions de l'article L. 820-3 du Code de Commerce.

12. CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

12.1 Conventions réglementées

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.

A la suite de la décision prise par le Conseil d'administration le 17 octobre 2019, une convention a été conclue entre la Société et Monsieur Alain Ricros pour la réalisation des principales missions suivantes : établissement des dossiers CIR, rédaction des communiqués au marché, COSTRAT avec le Directeur Général et les Manageurs, accompagnement de nos auditeurs, veille stratégique et recherche de cibles potentielles d'entreprises à acquérir par i2S. A ce titre, cette convention prévoyait la facturation de 54,4 K€ en 2021 d'honoraires à i2S par la SASU A RICROS CONSULTANTS.

Cette convention est arrivée à expiration le 15 septembre 2021.

Ainsi et à la suite de la décision prise par le Conseil d'administration le 15 septembre 2021, une nouvelle convention a été conclue entre la Société et Monsieur Alain Ricros pour la réalisation des principales missions suivantes : établissement des dossiers CIR et contribution à la démarche de croissance externe. A ce titre, cette convention prévoit la facturation de 3 K€ par mois d'honoraires à i2S par la SASU A RICROS CONSULTANTS.

12.2 Rapport sur les comptes annuels

Ce rapport est également tenu à votre disposition.

13. PRÊTS ENTRE ENTREPRISES VISES A L'ARTICLE L. 511-6, 3 BIS DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Néant.

14. MODIFICATION DE LA REPARTITION DU DROIT DE VOTE EN CAS DE DEMEMBREMENT DE PROPRIETE D' ACTIONS

Nous vous demandons de bien vouloir modifier la répartition du droit de vote entre nus-proprétaires et usufruitiers en cas de démembrement de propriété, afin que le droit de vote appartienne à l'usufruitier dans les décisions collectives ordinaires concernant l'affectation des bénéfices et au nu-proprétaire dans toutes les autres décisions collectives de nature ordinaire ou extraordinaire.

Si vous décidez cette modification, vous devrez modifier corrélativement l'article 11-II des statuts.

*

Nous vous remercions de la confiance que vous voudrez bien nous témoigner et vous prions d'agréer, Chers Actionnaires, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Le Conseil d'Administration

Annexe 1

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Capital en fin d'exercice				
Capital social	1 334 990	1 334 990	1 334 990	1 334 990
Nombre d'actions ordinaires	1 796 167	1 796 167	1 796 167	1 796 167
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Nombre maximum d'actions à créer :				
- par conversion d'obligations				
- par droit de souscription	0	0	0	0
Opérations et résultat				
Chiffre d'affaires (H.T.)	13 310 399	14 752 680	16 919 363	13 310 399
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(659 805)	(122 861)	342 505	124 805
Impôt sur les bénéfices	(326 638)	(369 624)	(216 108)	(124 805)
Participation des salariés				
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(623 384)	32 652	98 180	(96 000)
Résultat distribué				
Résultat par action				
Résultat avant impôts, participation, avant dotation aux amortissements et provisions	(0,37)	(0,07)	0,19	0
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,35)	0,02	0,05	(0,05)

Annexe 2

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS DE COMPETENCE OU DE POUVOIRS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL
DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Délégations données par l'Assemblée Générale Extraordinaire				Délégations utilisées par le conseil d'administration		
DATE AGE	TYPE DE DELEGATION	MONTANT	DUREE	DATE	MONTANT	SOLDE
27/06/2018	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (Délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois			4,04 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration Autorisation annulée et remplacée par une nouvelle autorisation de l'Assemblée le 06/05/2021
06/05/2021	Attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salariés et/ou certains mandataires sociaux (Délégation de pouvoirs)	5 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration	38 mois	15/09/2021	41.000 actions	1,76 % du capital social au jour de la décision du Conseil d'Administration